



Projet Exploitation Dynamique du Réseau (EDR)

Avis motivé FNME-CGT au CSE-C de GRDF

Séance du 20 mars 2025

Le projet de création d'un plateau national de supervision des postes d'injection, tel que présenté lors du CSE-C du 13 février 2025, a soulevé de nombreuses interrogations.

Les informations complémentaires apportées par l'employeur dans le document daté du 19 février 2025 restent insuffisantes pour permettre une prise de décision éclairée.

Manque de transparence et d'informations essentielles

Malgré les demandes répétées des élus, plusieurs éléments cruciaux n'ont pas été fournis ou restent incomplets :

- Charge de travail et seuils pour le passage en 3x8 : les bases de calcul présentées sont conditionnelles et reposent sur des projections futures incertaines. L'absence de données consolidées sur la montée en charge réelle empêche une évaluation fiable. Les seuils d'appels ou de sollicitations la nuit entre 22 heures et 6 heures du matin, pourtant nécessaires pour la mise en place des 3X8, ne sont pas clairement définis.
- Rôles et responsabilités du chef d'exploitation : Les documents EXPL nécessaires pour définir précisément les missions (notamment EXPL0210) ne sont pas finalisés, ce qui laisse des zones d'ombre sur l'organisation future.
- Accessibilité des annexes et descriptifs M3E de l'ensemble des postes du projet : les annexes demandées (notamment EXPL2210) ne sont disponibles dans Gazodoc que depuis le 17 mars 2025 et la validation automatique des descriptifs M3E après 10 jours sans retour est inacceptable. Nous n'avons pas la cotation en points de ces postes pourtant prévue dans la méthode M3E.

Données et documents chiffrés fournis en CSE-C insuffisants

Les élus ont appris en séance plusieurs éléments essentiels qui auraient dû figurer dans le dossier initial. Cette manière de procéder nuit à la qualité des échanges et au respect des Instances Représentatives. De plus, les réponses apportées par l'employeur manquent souvent de clarté ou sont trop techniques pour être facilement compréhensibles par tous.

Incertitudes organisationnelles et risques opérationnels

- Organisation en 2x8 avec potentiel passage en 3x8 : l'organisation proposée repose sur des hypothèses non vérifiées, notamment la montée en charge liée au projet X5 Biométhane. Aucun plan concret n'est présenté pour anticiper cette transition.
- Impact sur les équipes existantes : le repositionnement des activités N1/N2 entre le plateau national et les régions n'est pas suffisamment détaillé, ce qui pourrait générer des tensions ou une surcharge pour certaines équipes.

Conditions de travail et Qualité de Vie au Travail (QVT)

L'organisation en 2x8 soulève des questions quant à l'impact sur l'équilibre vie professionnelle/vie privée des salariés. Bien que l'employeur mentionne une attention particulière à cet aspect, aucune mesure concrète n'est présentée pour garantir un suivi rigoureux ou anticiper les difficultés.

En l'état actuel, le projet EDR présente trop d'incertitudes et d'insuffisances pour être validé :

- Le manque d'informations complètes empêche une évaluation objective ;
- Les impacts organisationnels et humains ne sont pas suffisamment anticipés ;
- Aucune étude d'impact sur la pérennité des BEX en nombre et sites et les conséquences sur leur dimensionnement.

En conséquence, la CGT émet un avis défavorable sur ce projet